

## Feuillets d'information de la santé

### Soins dentaires, 2018



Date de diffusion : le 16 septembre 2019



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Feuillets d'information de la santé

Statistique Canada – N° 82-625-X au catalogue

## Soins dentaires, 2018

### Principales constatations

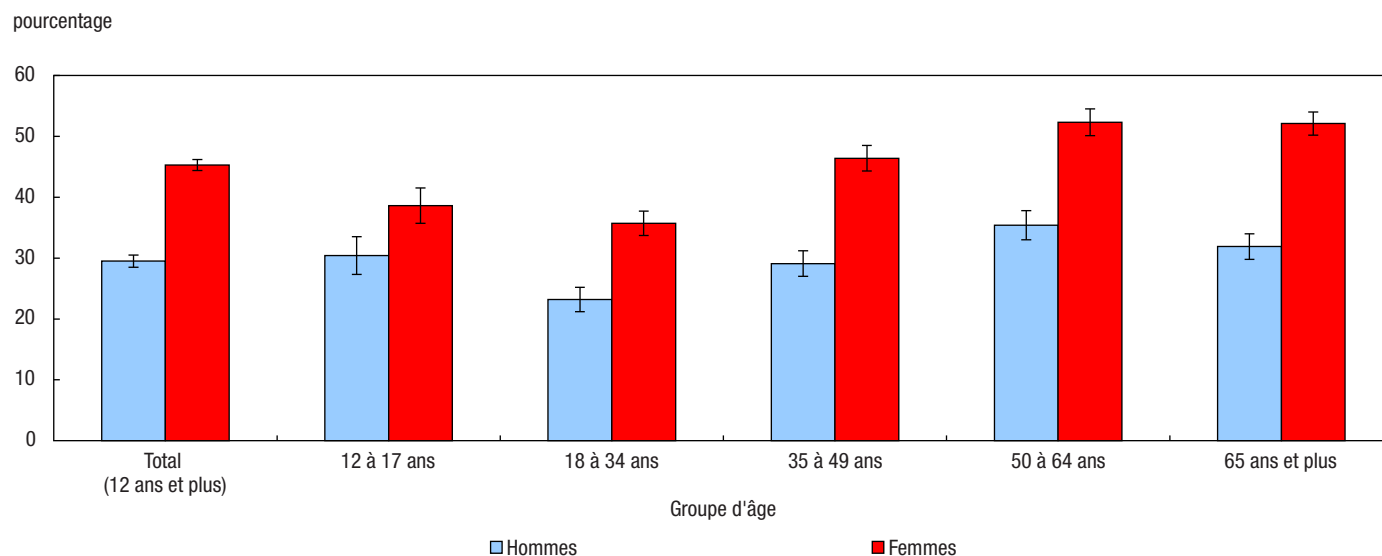
- Un peu plus d'un tiers (37,5 %) des Canadiens et des Canadiennes se brossent les dents au moins deux fois par jour et passent la soie dentaire au moins une fois par jour.
- Au cours de la dernière année, la majeure partie de la population canadienne a rendu visite à un professionnel des soins dentaires (74,7 %); cependant, 22,4 % ont évité d'y aller au moins une fois en raison du coût.
- Près des deux tiers de la population canadienne (64,6 %) disposent d'une assurance dentaire couvrant l'intégralité ou une partie de leurs dépenses.
- Les personnes non assurées étaient environ trois fois plus susceptibles que les personnes assurées d'éviter de rencontrer un professionnel des soins dentaires en raison du coût (39,1 % contre 13,7 %).

La santé buccodentaire est un aspect important de la santé générale. Des recherches ont révélé un lien entre une piètre santé buccodentaire et d'autres problèmes de santé, comme le diabète et des maladies respiratoires. L'Association dentaire canadienne (ADC) recommande de se brosser les dents au moins deux fois par jour et de passer la soie dentaire au moins une fois par jour<sup>1</sup>. Elle déclare que la fréquence recommandée des séances dentaires varie en fonction des besoins et des risques de maladies buccodentaires de chaque personne, mais que la fréquence recommandée est tous les six mois pour la plupart des gens. Des visites régulières chez un professionnel des soins dentaires permettent de prévenir et de détecter des problèmes comme les caries, les maladies des gencives, le cancer de la bouche et les carences en vitamines.

Dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), à la question relative aux soins dentaires personnels, 78,3 % de la population canadienne âgée de 12 ans et plus a déclaré se brosser les dents au moins deux fois par jour, alors que moins de la moitié (43,0 %) a déclaré passer la soie dentaire au moins une fois par jour<sup>2</sup>. Globalement, un peu plus d'un tiers (37,5 %) de la population canadienne a déclaré respecter les recommandations de l'ADC relatives au brossage des dents (deux fois par jour) et au passage de la soie dentaire (tous les jours). Un nombre significativement plus élevé de femmes (45,3 %) que d'hommes (29,5 %) ont déclaré respecter les lignes

directrices quant au brossage et au passage de la soie dentaire<sup>3</sup>. Chez les hommes, ceux âgés de 50 à 64 ans étaient les plus susceptibles de respecter les recommandations. Chez les femmes, celles âgées de 50 à 64 ans et de 65 ans et plus étaient les plus susceptibles de respecter les lignes directrices (graphique 1).

**Graphique 1** Pourcentage respectant les recommandations de l'ADC relatives aux soins dentaires, selon le groupe d'âge et le sexe, population âgée de 12 ans et plus, Canada, 2018



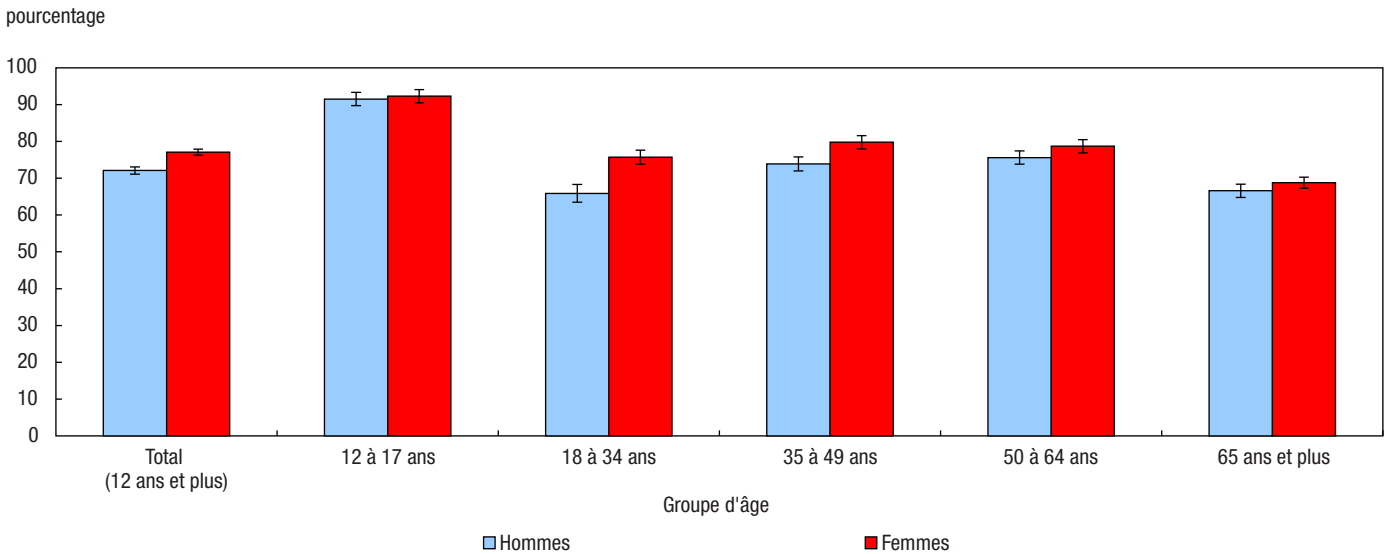
**Note :** L'Association dentaire canadienne (ADC) recommande de se brosser les dents au moins deux fois par jour et de passer la soie dentaire au moins une fois par jour.

**Source :** Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2018.

## Les trois quarts de la population canadienne ont rencontré un professionnel des soins dentaires au cours de la dernière année

Dans l'ensemble, 74,7 % de la population canadienne a déclaré avoir rencontré un professionnel des soins dentaires<sup>4</sup> au cours de l'année précédente. Un pourcentage inférieur d'hommes (72,1 %) que de femmes (77,1 %) ont déclaré avoir rencontré un professionnel des soins dentaires au cours des 12 mois précédents. Chez les personnes de sexe masculin aussi bien que chez celles de sexe féminin, celles âgées de 12 à 17 ans étaient les plus susceptibles de déclarer avoir récemment rencontré un professionnel des soins dentaires (91,5 % des personnes de sexe masculin et 92,3 % des personnes de sexe féminin). Le pourcentage de femmes ayant déclaré avoir récemment rencontré un professionnel des soins dentaires était le plus faible chez celles âgées de 65 ans et plus (68,8 %), alors que chez les hommes, le pourcentage était le plus faible chez ceux âgés de 18 à 34 ans (65,9 %) et de 65 ans et plus (66,6 %; graphique 2).

**Graphique 2** Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir vu un professionnel des soins dentaires l'année précédente, selon le groupe d'âge et le sexe, population âgée de 12 ans et plus, Canada, 2018



**Note :** Les répondants devaient déclarer quand ils avaient vu un professionnel des soins dentaires la dernière fois. Les professionnels des soins dentaires comprennent les dentistes, les hygiénistes dentaires, les denturologues, les orthodontistes, les parodontistes, les chirurgiens dentistes et les thérapeutes dentaires.  
**Source :** Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2018.

## Un peu plus d'un Canadien sur cinq a évité d'aller chez le dentiste en raison du coût

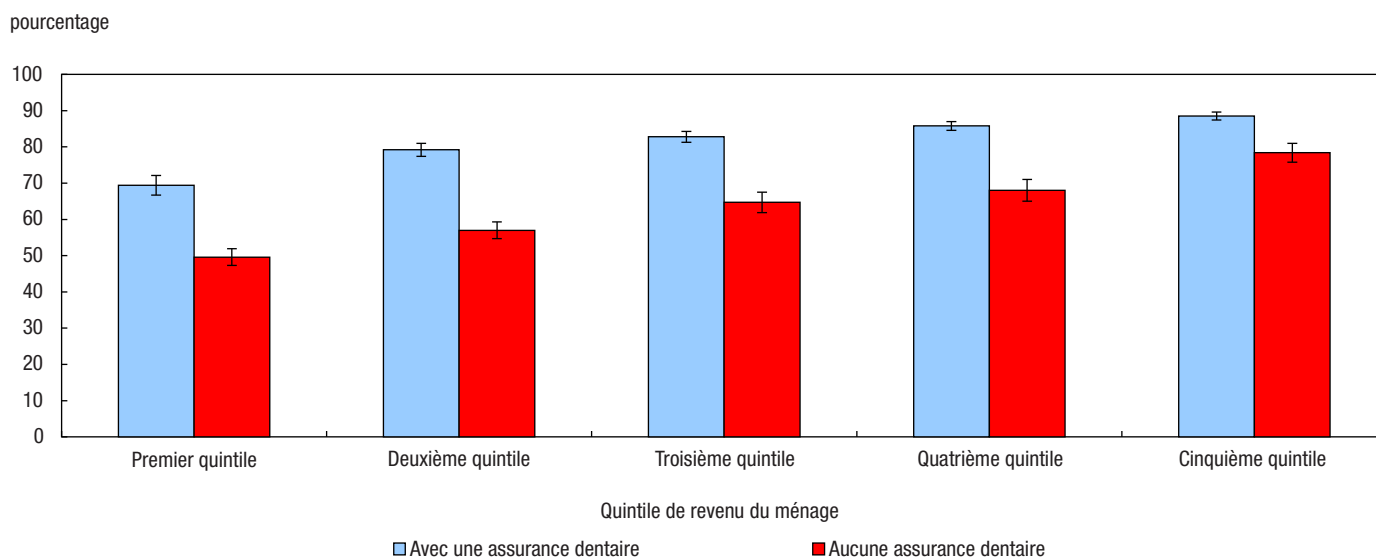
Les soins de santé buccodentaire généraux ne sont pas couverts par l'assurance maladie publique, ce qui signifie que la population canadienne doit avoir recours à une assurance privée, un régime d'assurance d'employeur ou un programme gouvernemental ou encore payer de sa poche pour voir un professionnel des soins dentaires. Le recours aux services de soins dentaires est par conséquent grandement influencé par la couverture d'assurance et la capacité à payer les dépenses en question. En 2018, 22,4 % de la population canadienne (environ 6,8 millions de personnes) a évité de voir un professionnel des soins dentaires en raison du coût. Les femmes (24,1 %) étaient plus susceptibles que les hommes (20,6 %) de déclarer le coût comme un obstacle. Les Canadiens et les Canadiennes âgés de 18 à 34 ans (28,3 %) formaient la tranche d'âge la plus susceptible de déclarer le coût comme un obstacle à leur recours à des soins dentaires.

En 2018, 64,6 % des Canadiens et Canadiennes ont déclaré disposer d'une assurance dentaire couvrant l'intégralité ou une partie de leurs dépenses. Ceux et celles disposant d'une assurance dentaire étaient plus susceptibles de déclarer avoir rencontré un professionnel des soins dentaires au cours des 12 mois précédents (82,5 %) que ceux et celles ne disposant pas de cette assurance (60,5 %). De plus, les personnes possédant une assurance étaient moins susceptibles d'éviter de voir un professionnel des soins dentaires en raison du coût (13,7 %) que celles ne possédant pas cette couverture (39,1 %).

Les Canadiens et Canadiennes vivant au sein de ménages touchant un revenu inférieur (en fonction des quintiles de revenu des ménages<sup>5</sup>) étaient moins susceptibles de rendre visite à un professionnel des soins dentaires, qu'ils

disposent ou non d'une assurance. Les personnes possédant une assurance dentaire et vivant au sein des ménages appartenant au quintile de revenu le plus élevé étaient proportionnellement les plus nombreuses à déclarer avoir vu un professionnel des soins dentaires (88,5 %). La population canadienne sans assurance et appartenant au quintile de revenu le plus bas était la moins susceptible d'avoir rencontré un professionnel des soins dentaires au cours de l'année précédente (49,6 %; Graphique 3).

**Graphique 3** Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir vu un professionnel des soins dentaires l'année précédente, selon le quintile de revenu du ménage et la couverture d'assurance dentaire, population âgée de 12 ans et plus, Canada, 2018



**Note :** On a demandé aux répondants s'ils avaient une assurance ou un régime gouvernemental qui couvre en totalité ou en partie leurs frais de soins dentaires.

**Source :** Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2018.

## Résumé

Alors que la majeure partie de la population canadienne respecte les recommandations relatives au brossage des dents, seul le tiers passe également la soie dentaire chaque jour. La majorité a également déclaré avoir rendu visite à un professionnel des soins dentaires au cours de l'année précédente, même si environ une personne sur cinq a évité de le faire en raison du coût. Globalement, disposer d'une assurance dentaire entraînait effectivement davantage de visites et moins d'évitement lié au coût.

## Références

[Association dentaire canadienne](https://www.cda-adc.ca/fr/index.asp). <https://www.cda-adc.ca/fr/index.asp>. (consulté le 4 janvier 2019).

Association dentaire canadienne. 2017. [L'état de la santé buccodentaire au Canada](#). (consulté le 4 janvier 2019).

Millar, W.J., D. Locker. 1999. [L'assurance-soins dentaires et l'utilisation des services de soins dentaires](#). *Rapports sur la santé*, numéro 82-003 au catalogue de Statistique Canada, vol. 11, n° 1. (consulté le 13 février 2019).

Millar, W.J. 2004. [Visites chez le dentiste](#). *Rapports sur la santé*, numéro 82-003 au catalogue de Statistique Canada, vol. 16, n° 1 (consulté le 13 février 2019).

Statistique Canada. 2010. [Santé buccodentaire: population édentée au Canada 2007 à 2009](#). *Feuillets d'information sur la santé*, numéro 82-625-X au catalogue de Statistique Canada. (consulté le 13 février 2019).

## Données

D'autres données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sont disponibles dans le tableau [13-10-0096-01](#).

## Notes

1. [Association dentaire canadienne Soie dentaire et brossage](#).
2. Dans le présent article, les estimations qui renvoient à la moyenne nationale ou au taux canadien excluent les territoires. Il en est ainsi parce qu'une partie de la population des territoires était exclue de la couverture de l'ESCC en 2018. Seule la moitié des collectivités des territoires a été visitée en 2017, l'autre moitié l'ayant été en 2018; les analyses fondées sur les données recueillies dans les territoires sont donc disponibles uniquement pour les cycles de deux ans de l'ESCC (p. ex. 2017-2018).
3. Dans le présent article, si deux estimations sont présentées comme étant différentes, cela signifie que la différence était statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 % (valeur de p inférieure à 5 %).
4. Les professionnels des soins dentaires comprennent les dentistes, les hygiénistes dentaires, les denturologues, les orthodontistes, les parodontistes, les chirurgiens dentistes et les thérapeutes dentaires.
5. Les données sur le revenu du ménage recueillies au cours de l'ESCC de 2018 ont été corrigées en fonction du seuil de faible revenu (SFR) correspondant à la taille du ménage et à la taille de la collectivité du répondant. Les ratios de revenu du ménage sont ensuite corrigés proportionnellement au ratio le plus élevé de tous les répondants à l'enquête, afin de fournir une répartition (de 0 à 1) des ratios de revenu du plus bas au plus élevé. Les ratios corrigés sont alors classés en quintiles (cinq groupes du même pourcentage de répondants environ), en vue d'analyser la mesure relative du revenu du ménage pour tous les répondants. Le quintile le plus faible représente les 20 % inférieurs des ratios corrigés, alors que le quintile le plus élevé représente les 20 % supérieurs des ratios.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, veuillez communiquer avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada au 613-951-8116 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)).